

## LES CHANTIERS DU GOUVERNEMENT

### Projet de loi « Evolution du logement et aménagement numérique » (ELAN) :

Dispositions, rapporteurs et calendrier

Le projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) a été présenté en conseil des ministres le 4 avril 2018, sur proposition du ministre de la Cohésion des territoires, Jacques MEZARD, et de son secrétaire d'Etat, Julien DENORMANDIE, après examen préalable par le Conseil d'Etat. La lecture du texte au Parlement débutera à l'Assemblée nationale, alors que la conférence de consensus sur le texte, initiée à la demande de Gérard LARCHER, sénateur des Yvelines et président du Sénat, s'était tenue à la Chambre haute.

L'examen du texte en commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, saisie pour avis, devrait débuter la semaine du 17 avril, sous la supervision de **Sandra MARSAUD**, députée REM de la Charente, désignée rapporteur pour avis. La commission des lois s'est également saisie pour avis sur ce projet de loi. La désignation de son rapporteur pour avis devrait avoir lieu lors de la réunion de la commission le 11 avril.

Le texte devrait ensuite être examiné en commission des affaires économiques à compter de la semaine du 15 mai, pour être discuté en séance publique la semaine du 29 mai. A l'Assemblée nationale, ce sont **Richard LIOGER**, député REM de la Moselle, et **Christelle DUBOS**, députée REM de la Gironde, qui ont été respectivement nommés rapporteurs des titres I et IV, et II et II.

Au Sénat, **Dominique ESTROSI-SASSONE**, sénatrice LR des Alpes-Maritimes, devrait être la rapporteur du projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique.



#### Pour mémoire – Les titres du projet de loi :

- ✓ Titre I : Construire plus, mieux et moins cher,
- ✓ Titre II : Evolution du secteur du logement social,
- ✓ Titre III : Répondre aux besoins de chacun et favoriser la mixité sociale,
- ✓ Titre IV : Améliorer le cadre de vie.

### Table-ronde sur le plan national « Logement d'abord ! »

Cycle d'élaboration du PJ ELAN et prises de positions des députés

La commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale a organisé **une table-ronde sur le plan national « Logement d'abord ! »** le 14 mars 2018. Participaient à cette table-ronde les représentants des structures suivantes : **Sylvain MATHIEU**, délégué interministériel à l'hébergement et à l'accès au logement (DIHAL) ; **Christophe ROBERT**, délégué général de la Fondation Abbé Pierre ; et **Thierry DEBRAND**, président de la Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL).

Cette audition s'inscrivait plus précisément dans un cycle de travail dans la perspective de l'élaboration du projet de loi « Evolution du logement et aménagement numérique ». A cette occasion, plusieurs députés présents sur les enjeux du logement sont intervenus afin de faire part de leurs interrogations aux participants. Parmi les interventions d'intérêt, peuvent être soulignées celles de :



Richard LIOGER (REM Moselle)  
Rapporteur des titres I et IV du PJ

*Il y a un manque de réactivité des bailleurs sociaux sur le sujet de l'hébergement d'urgence. Que pensez-vous de la reconversion de bureaux en logements ?*

*Pourquoi les bailleurs sociaux ne vendraient pas aux locataires ?*

	<p>Daniel FASQUELLE (LR Pas-de-Calais) Vice-président de la commission ECO</p>	<p>Qu'en est-il de la performance énergétique des logements ? Qu'en est-il du sujet de l'accès au logement pour les personnes handicapées ? Qu'en est-il du rôle des acteurs locaux ?</p>
	<p>François PUPPONI (SR Val-d'Oise)</p>	<p>Il y a une question : où mettre ces logements ? Si on concentre les populations fragiles au même endroit, on va créer ou renforcer des ghettos. Nous sommes d'accord que les logements pour les personnes fragilisées doivent être créés dans les villes où il y a peu de logements sociaux.</p>

### Audition d'Arnaud LEROY par le Sénat :

Nomination à la présidence de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie

La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat a auditionné Arnaud LEROY, le 7 mars dernier, dans le cadre de sa nomination à la fonction de président du Conseil d'administration de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). A cette occasion, Arnaud LEROY a rappelé l'importance des relations de l'agence avec les élus locaux, tout comme avec les associations et ce notamment afin de « lutter contre la précarité énergétique ». Plusieurs sénateurs ont ainsi interrogé le président du conseil d'administration sur les enjeux d'efficacité et de rénovation énergétiques, à l'instar de :

✓ **Jean-Michel HOULEGATTE (SR Manche) :**

*Il faut une cohérence des politiques en matière d'efficacité énergétique. Les champs de l'ADEME sont extrêmement vastes. Quels outils et quel rôle de l'ADEME pour la cohérence des initiatives multiples ?*

✓ **Angèle PREVILLE (SR Lot) :**

*Il faut soutenir les grands projets de rénovation des bâtiments. Il est également important d'aider les élus de proximité à prendre en main les enjeux énergétiques, tout en mettant à leur disposition des outils simples. Comment mobiliser les territoires et valoriser les élus locaux qui souhaitent s'investir dans la transition énergétique ?*

✓ **Louis-Jean de NICOLAY (LR Sarthe) :**

*Les petites collectivités locales n'ont pas toujours les dispositifs et l'ingénierie nécessaire pour mettre en place des plans d'actions efficaces en matière de transition énergétique.*

### Plan de rénovation énergétique des bâtiments :

Mise en place du comité de pilotage

Nicolas HULOT, ministre de la Transition écologique et solidaire, Jacques MEZARD, ministre de la Cohésion des Territoires, et son secrétaire d'Etat Julien DENORMANDIE ont installé le 16 mars 2018 le **comité de pilotage du plan de rénovation énergétique des bâtiments**.



Celui-ci sera animé par la députée **Marjolaine MEYNIER-MILLFERT** (REM Isère) et le président de Qualibat, **Alain MAUGARD**.

Ce comité de pilotage aura pour mission première de coconstruire et de piloter avec l'ensemble des acteurs nationaux et locaux, et en particulier avec les collectivités territoriales, la politique de rénovation énergétique des bâtiments souhaitée par le Gouvernement. La première réunion du comité a permis de discuter des évolutions à apporter au plan, avant sa présentation officielle.

## Politique de rénovation urbaine :

Jean-Louis BORLOO et les grands axes du « plan de bataille »

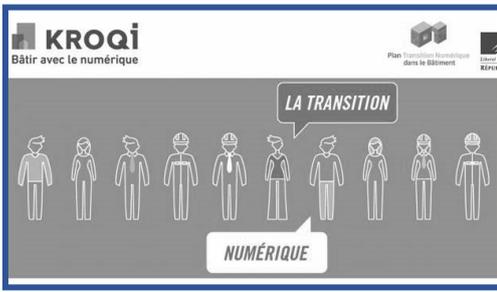
Chargé fin 2017 par le Président de la République, Emmanuel MACRON, de **fixer les grands axes et les priorités du « plan de bataille » en faveur des quartiers défavorisés**, Jean-Louis BORLOO s'apprête à remettre au chef de l'Etat **un rapport recommandant un investissement de 48 milliards d'euros**. Pour mémoire, l'objectif de ce « plan de bataille », selon les termes d'Emmanuel MACRON, est de proposer les grandes lignes d'une politique de la ville tournée vers les quartiers en difficulté.

L'ancien président du parti centriste UDI s'apprêterait, au cours de la semaine du 16 avril prochain, à rendre son rapport, préconisant un investissement massif de la part du Gouvernement. Le montant de celui-ci avait déjà été dévoilé devant les maires des grandes villes de France, réunis le 6 avril dernier à Dijon. Ces derniers avaient notamment appelé l'Etat à « *donner un nouveau souffle à la politique de la ville* ».

## Lancement de la plateforme KROQI :

Intervention de Julien DENORMANDIE au salon BIM World 2018

Julien DENORMANDIE, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Cohésion des territoires, s'est rendu au salon BIM World 2018, dédié au numérique dans le secteur de la construction, le 29 mars 2018. A cette occasion, il a notamment **lancé la plateforme KROQI**, développée par le Gouvernement pour l'ensemble des acteurs du bâtiment en particulier les artisans et les TPE-PME. Julien DENORMANDIE a ensuite signé la charte d'engagement volontaire « Objectifs BIM 2022 », matérialisant l'engagement des maîtres d'ouvrage public à concevoir par le BIM leurs projets.



Julien DENORMANDIE a ainsi déclaré lors du lancement : « *Nous avons fait le choix, avec Jacques MEZARD, de miser sur l'incitation de tous les acteurs de la construction pour concrétiser une transition numérique inclusive du secteur vers une économie de l'innovation (...). La mobilisation et l'engagement de grands maîtres d'ouvrage sur des projets concrets, dès aujourd'hui, est essentiel à l'entraînement de tous et à notre compétitivité* »

## NOMINATIONS

### Rapporteurs du PJ « ELAN » :

Richard LIOGER et Christelle DUBOS ont été désignés rapporteurs du projet de loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique. Richard LIOGER traitera des titres I et IV du texte, tandis que Christelle DUBOS travaillera sur ses titres II et III.

**Christelle DUBOS** est députée de la Gironde depuis 2017. Professeure en collège de profession, elle a été, de 2011 à 2017, directrice du service « Solidarités et emploi » de la communauté de communes girondine de Montesquieu. Elle a également été adjointe au maire de Sadirac, également en Gironde, de 2014 jusqu'à juillet dernier.

**Richard Lioger** est député de la Moselle depuis 2017. Conseiller régional (PS) de Lorraine de 2010 à 2015, il est conseiller municipal de Metz depuis 2014 et a été premier adjoint au maire jusqu'à juillet dernier. Richard LIOGER a également siégé à la vice-présidence de la communauté d'agglomération Metz Métropole de 2014 à 2017.

### Nomination à la présidence de l'Anil :

En remplacement d'Hugues SAURY, un nouveau président a été élu à la tête de l'Agence nationale pour l'information sur le logement (Anil) le 27 mars dernier. Il s'agit de Nicolas LACROIX, président LR du conseil départemental de la Haute-Marne et représentant de l'Assemblée des départements de France (ADF).



# LES CHANTIERS DES TERRITOIRES

## Plan « Action cœur de ville » :

Publication de la liste des communes éligibles au programme

Dans le cadre de la conférence nationale des territoires (CNT) qui s'était tenue à Cahors le 14 décembre dernier, le ministre de la Cohésion des Territoires, Jacques MEZARD, avait présenté les contours de son plan « Action cœur de ville » visant à redynamiser les centres des villes petites et moyennes en France.

[La liste](#) des 222 villes sélectionnées par le plan et identifiées comme prioritaires par les préfets de régions, qui avaient à leur charge ce travail d'identification, a été rendu publique le mercredi 27 mars 2018. **Ces 222 villes réparties dans toutes les régions bénéficieront d'une convention de revitalisation sur cinq ans pour redynamiser leur centre-ville.**

Pour Jacques MEZARD, « *dès aujourd'hui, les communes peuvent engager la démarche, et mettre en œuvre leur premières actions. Les partenaires de l'Etat, Caisse des dépôts, Action logement et Agence nationale de l'habitat se sont mobilisés de concert pour être prêts à des financements conséquents au service des projets* ». D'autres partenaires publics et privés, pourront également s'investir dans ce programme.

## Revitalisation en zone rurale :

Classement des communes en zone de revitalisation rurale

Le ministre de la Cohésion des Territoires, Jacques MEZARD, et le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard DARMANIN, ont pris un arrêté le 22 février 2018 **modifiant l'arrêté du 16 mars 2017 constatant le classement de communes en zones de revitalisation rurale**. Cet arrêté a été publié au Journal officiel le 31 mars dernier.

- ⇒ **A noter** : Le Gouvernement remettra au Parlement, avant le 1<sup>er</sup> juin 2018, **un rapport sur la mise en œuvre de la sortie progressive des effets du dispositif des zones de revitalisation rurale pour les communes concernées**, notamment par des expérimentations et politiques contractuelles avec l'ensemble des collectivités territoriales compétentes. Ce rapport devrait étudier la pertinence qu'il y a eu à substituer aux critères existants le revenu médian de chaque commune concernée.

